

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE G220 Développement durable et RH: projets et citoyenneté | | | |
|---|---|-----------------------------|-------------|
| Code | SORH2B20 | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Frédéric JANUS (frederic.janus@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 30 | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

2. Présentation

Introduction

Enseignants : Frédéric JANUS, Maxime BIVORT et Adrien PADOVANO.

Cette UE a pour objectif de permettre aux étudiants de conceptualiser et de réaliser un projet de manière collective en répondant aux enjeux d'une problématique telle que le développement durable en entreprise et en particulier sous le prisme des ressources humaines.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.2 Adopter une attitude de veille sociale dans toutes les matières touchant au métier
- 2.3 Travailler en équipe et collaborer

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.2 Engager sa responsabilité dans les décisions à prendre et les actes à poser en matière de gestion des ressources humaines
- 3.3 Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises
- 3.4 S'engager dans un processus de formation continue

Compétence 6 **Adopter un esprit scientifique et de recherche pour optimiser les prises de décisions, la mise en œuvre des plans d'action et les évaluer**

- 6.1 Identifier et circonscrire une problématique en gestion des ressources humaines
- 6.3 Concevoir des projets ou des études "relations humaines" en s'adaptant à la situation professionnelle

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH2B20A Projets citoyens et multiculturels

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH2B20A Projets citoyens et multiculturels 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2023-2024 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Projets citoyens et multiculturels | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 23_SORH2B20A | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Frédéric JANUS (frederic.janus@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Enseignants : Frédéric JANUS, Maxime BIVORT et Adrien PADOVANO.

Cette UE a pour objectif de permettre aux étudiants de conceptualiser et de réaliser un projet de manière collective en répondant aux enjeux d'une problématique telle que le développement durable en entreprise et en particulier sous le prisme des ressources humaines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Permettre aux étudiants de se positionner par rapport aux enjeux du développement durable (DD) et en particulier sur le lieu de travail
- Permettre aux étudiants de développer un projet concret traitant des matières liées au DD (sustainable development goals) et d'adopter une posture d'acteur citoyen
- Être capable de travailler en équipe

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Se familiariser avec les enjeux du DD à l'aide de différents supports, outils et éclairages : animations, échanges, carte mentale, intervenants de terrain, vidéo, documentaires,...

- Aborder les notions importantes du développement de projets
- Conception du projet supervisé par un formateur
- Mise en place d'une action
- Évaluation de l'action

Démarches d'apprentissage

- pédagogie du projet
- intervenants
- documents mis à disposition
- supports vidéo

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants seront accompagnés par trois enseignants. Des séances de supervision sont organisées pour conseiller et encadrer les groupes de travail.

Sources et références

les 17 fiches des OOD de l'ONU.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus "rando-guide" du projet

Différentes références et bibliographies consultables sur le net.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation Formative : différents travaux de préparation aux réunions de travail

Evaluation Certificative

Q1

Projet : présentation en équipe du projet et remise du cahier de charges (50% des points)

Q2

Projet : mise en place du projet et évaluation collective du processus et du projet (50% des points)

Ce type de projet impliquant l'investissement et l'implication de chaque étudiant tout au long du processus est NON-REMEDIALABLE. Il doit être validé au terme du Q2. Différentes consignes seront données et expliquées durant les sessions de cours.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Prj | 50 | Prj | 50 | | |

Prj = Projet(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

La présence aux cours est obligatoire. En cas d'absences, l'UE ne pourra pas être validée. ce séminaire est **NON REMEDIALABLE**.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).